



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Nantes Bordeaux

Question orale n° 688

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la modernisation de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux. Elle constitue la colonne vertébrale d'un réseau plus important de lignes qui irriguent les territoires voisins du littoral atlantique, et notamment les départements de Loire-Atlantique, de Vendée, de Charente-Maritime et de Gironde. Son potentiel est important à condition que l'ensemble des mesures d'amélioration soit mis en oeuvre simultanément : amélioration des vitesses commerciales, de la fréquence et des correspondances. Il lui demande ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Hunault a présenté une question, n° 688, ainsi rédigée :

« M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la modernisation de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux. Elle constitue la colonne vertébrale d'un réseau plus important de lignes qui irriguent les territoires voisins du littoral Atlantique, et notamment les départements de Loire-Atlantique, de Vendée, de Charente-Maritime et de Gironde. Son potentiel est important à condition que l'ensemble des mesures d'amélioration soit mis en oeuvre simultanément : amélioration des vitesses commerciales, de la fréquence et des correspondances. Il lui demande ses intentions sur ce dossier. »

La parole est à M. Michel Hunault, pour exposer sa question.

M. Michel Hunault. Une étude socio-économique sur l'attractivité de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux a été commandée, voici plusieurs mois, par les régions Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine, mais également par l'Etat par le biais de la DATAR. Les services du ministère des transports, associés à cette étude, ont été représentés au sein des comités de pilotage, ainsi que les services de RFF et de la SNCF. Cette étude a donné lieu à un rapport final qui a été adressé, en début d'année, à l'ensemble des partenaires. Elle préconise d'étudier chaque tronçon de ligne afin de déterminer les coûts d'investissements nécessaires à la mise en place d'un scénario optimisé.

Ces études techniques relèvent, a priori, de la maîtrise d'ouvrage de RFF puisqu'elles touchent à l'infrastructure ferroviaire.

La section comprise dans le territoire de la région des Pays de la Loire concerne tout particulièrement le département de la Vendée. L'électrification de la ligne entre Nantes, La Roche-sur-Yon et Les Sables-d'Olonne est demandée unanimement par les élus et les acteurs locaux.

Au moment où se préparent les schémas de service et où se négocient les futurs contrats de plan Etat-région, je souhaiterais connaître la position de l'Etat quant au devenir de la ligne Nantes-Bordeaux, notamment en ce qui concerne l'électrification, au moins dans sa partie vendéenne jusqu'aux Sables-d'Olonne. Quel est son coût ? Quel calendrier le Gouvernement envisage-t-il ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

M. Jacques Dondoux, secrétaire d'Etat au commerce extérieur. Monsieur le député, comme vous le savez, le Gouvernement s'est engagé dans une politique des transports multimodale qui implique un renouveau de la politique ferroviaire de l'Etat. Si nous nous sommes attachés à poursuivre le programme TGV et à en assurer les

modalités de financement, ce qui n'était pas acquis, il n'en demeure pas moins que l'entretien et la modernisation des lignes ferroviaires classiques apparaissent nécessaires pour répondre aux besoins présents et à venir en matière de trafic de voyageurs, comme de marchandises, dans une optique d'aménagement du territoire et de développement durable.

Comme M. Jean-Claude Gayssot l'a indiqué le 8 février dernier, le Gouvernement souhaite que, dans les dix prochaines années de 4 à 4,5 milliards de francs par an soient investis dans notre pays par Réseau ferré de France et les autres collectivités publiques pour la régénération du réseau ferré classique, et de 3 à 3,5 milliards de francs pour des opérations de développement. Cela, bien sûr, sans compter les investissements sur les lignes à grande vitesse.

La coopération entre l'Etat et les régions dans le cadre des contrats de plan est, bien entendu, capitale pour parvenir à cet objectif. Il est donc tout à fait positif que les trois régions concernées s'intéressent à une ligne comme celle de Nantes-Bordeaux.

Les régions Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine ont ainsi pris l'initiative de lancer une première étude sur les potentialités de trafic de cette ligne, ainsi que sur les différentes pistes d'amélioration possible des services offerts. Il faut s'en féliciter.

Cette étude vient de s'achever et les collectivités régionales ont informé le ministre qu'elles avaient souhaité que RFF en fasse l'expertise et assure la maîtrise d'ouvrage des études d'approfondissement nécessaires. Ces études complémentaires devront notamment permettre de préciser les améliorations d'infrastructures, mais également de services les plus pertinentes, à la fois en matière de consistance des dessertes, de fréquences et de temps de parcours en liaison avec la SNCF.

Les conclusions qui en résulteront viendront alimenter les réflexions des différents partenaires dans le cadre des discussions relatives à l'élaboration des schémas de services et des prochains contrats de plan, puisque l'expertise de RFF devrait être disponible avant la fin juin.

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir lu la réponse préparée par les services de M. Gayssot. Vous comprendrez qu'elle ne soit pas tout à fait satisfaisante dans la mesure où elle n'apporte aucune réponse sur le problème de l'électrification. Je salue néanmoins le fait que l'Etat mette l'accent sur la coopération avec les régions. Qu'il sache que nous serons présents sur ce dossier.

J'ai bien noté que 4 milliards seront inscrits chaque année par RFF dans les dix ans qui viennent pour améliorer les voies classiques. Je formule à nouveau le voeu, unanimement partagé par tous les acteurs économiques et les élus, que cette ligne soit inscrite dans les investissements projetés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 688

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1464

Réponse publiée le : 24 mars 1999, page 2690

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 mars 1999